

Avec trois détenus, le centre pour mineurs de Saint-Hubert tourne au ralenti

Avec trois jeunes en son sein début 2023, le centre communautaire pour mineurs dessaisés voit sa population au plus bas depuis des années.

REPORTAGE

GUILLAUME DERCLAYE

A Saint-Hubert, l'unique centre communautaire pour mineurs dessaisés (CCMD) de la Communauté française se dresse entre la prison et l'IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse). Posé au milieu de nulle part, entouré de bois, le long d'une nationale sans fin. Hauts grillages, lourdes portes, barreaux aux fenêtres. De l'extérieur, le CCMD ressemble en tout à la prison voisine. « Avec une délinquance essentiellement bruxelloise, c'est une sorte de mise au vert qui apparaît pertinente à ce stade de leur parcours », résume le directeur du centre Son Tran.

Prévu pour accueillir 12 jeunes de 16 à 23 ans, le centre n'en accueille que trois au moment de notre visite en mars. En 2022, ils n'ont pas été beaucoup plus nombreux. Depuis 2017, année à laquelle la population du centre a atteint son pic, le nombre de jeunes présents ne fait que décroître. L'an dernier, ils étaient en moyenne 4,2 dans le centre, contre 11 en 2017. Ceux-ci se retrouvent à Saint-Hubert en détention préventive (la majorité) ou parce qu'ils ont été condamnés à une peine d'emprisonnement. Ils se retrouvent derrière les barreaux tantôt pour vol avec violence, atteinte à l'ordre et la sécurité publique, trafic de stupéfiants ou encore pour homicide. *Le Soir* n'a pas été autorisé à s'entretenir avec eux.

Case prison à 23 ans

Leur point commun ? Le juge de la jeunesse s'est dessaisi de leur dossier, estimant qu'il n'avait pas d'autre mesure adéquate à sa disposition et a ainsi décidé de renvoyer le mineur délinquant devant la justice des adultes. Jugés alors qu'ils étaient mineurs, certains passeront par la case prison une fois leurs 23 bougies soufflées, âge auquel ils devront quitter le centre.

Derrière les lourdes portes métalliques, le grésille des talkies-walkies des surveillants se fait entendre, les visites au parloir commencent. Un air de prison sans en être une. Le centre s'en distingue notamment par le degré d'autonomie accordé aux détenus. Les journées y sont rythmées par des activités ; au jeune de décider s'il veut y participer ou non. S'il n'y prend pas part, il reste enfermé dans – ne dites pas sa chambre ou sa cellule – son espace de séjour. Cet après-midi-là, un jeune passe son jury central. « Je l'accompagne, ça le met en confiance que je sois là », commente sa formatrice, préférant garder l'anonymat. « Chaque jeune a sa spécificité. Pour certains, l'objectif est de réussir le CEB, le CE1D... Et puis si un jeune veut revoir certaines bases en mathématiques pour faire une formation en informatique, je l'accompagne », poursuit-elle.

Au-delà des « cours » plus classiques, des ateliers de mécanique vélo, d'horticulture, de menuiserie prennent place dans l'horaire. Il n'est pas rare que des intervenants externes passent les hautes grilles pour partager leur expertise. « On a toujours l'impression qu'aller en IPPJ, aller en prison, c'est un peu l'école du crime. Il y a une part de vérité là-dedans », commente le directeur du centre Son Tran. « Mais le fait



L'unique centre communautaire pour mineurs dessaisés n'accueille que trois jeunes au moment de notre visite en mars. © DR

d'avoir un centre à taille humaine avec peu de jeunes, ça permet d'autres interactions. On se rend compte que c'est quand même propice à avoir un effet positif. » Tellement proche du milieu carcéral, mais en même temps très éloigné.

Une navigation à l'aveugle

Pour expliquer la baisse de fréquentation du centre, les pistes sont maigres. « Ce que l'on voit, c'est qu'il y a moins de dessaisissements qui se traduisent par un enfermement, une peine privative de liberté ou une détention préventive », nous explique la directrice générale adjointe de l'administration de l'aide à la jeunesse Nicole Clarembeaux. « Au fil du temps, on (au CCMD, NDLR) fait face à des risques de détention et de condamnation plus lourdes, plus longues. Ça nous amène à avoir une approche différente quand on intervient pendant plusieurs années. Ça a des avantages et des inconvénients », confirme Son Tran. En matière de dessaisissement, les statistiques les plus récentes datent d'il y a dix ans déjà. Depuis lors, tout le monde avance plus ou moins à l'aveugle. Le service d'appui du Collège des cours et tribunaux n'a pas été en mesure de fournir à *Soir* le moindre chiffre. L'administration elle-même n'en a qu'une vague idée.

Quel futur pour ce centre dont certains remettent l'existence en cause au vu de son faible taux d'occupation ? « La question est de savoir si ce faible nombre de jeunes va perdurer. On n'en sait rien », commente Nicole Clarembeaux. A Saint-Hubert, les projets continuent tout de même à affluer. « La vie du centre continue à évoluer, on continue à expérimenter. On pense avoir exploité beaucoup de choses et on se rend compte qu'il est temps de poursuivre nos réflexions sur les formations qualifiantes. Il faut que les jeunes qui sortent d'ici puissent intégrer des formations Cefa (des formations en alternance, NDLR) avec des dispenses ou en passant directement en deuxième année, en fonction de l'expérience acquise au centre », conclut le directeur.

Le fait d'avoir un centre à taille humaine avec peu de jeunes, ça permet d'autres interactions. On se rend compte que c'est quand même propice à avoir un effet positif

Son Tran
Directeur du CCMD

”



De chaque côté du couloir, se trouvent les espaces de séjour qu'occupent les jeunes. Au fond, la salle commune. © DR

« Le dessaisissement est un échec du système »

Considéré comme illégal par les acteurs de la protection de la jeunesse, le dessaisissement fait pourtant de vieux os en Belgique. « C'est une mesure d'exception, considérée comme contraire à la Convention (relative aux droits de l'enfant, NDLR) et qui est remplie de contradictions », commente Benoît Van Keirblich, directeur de Défense des enfants international. Depuis que la Belgique est obligée de faire des rapports au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, l'organisation critique l'existence de ce système. Au fil des réformes, d'abord au fédéral, ensuite en Commu-

nauté française, il reste pourtant en place. « Le dessaisissement est un échec du système », tonne Benoît Van Keirblich. Quant au CCMD, des critiques se font aussi entendre. Aujourd'hui, « on met des moyens exorbitants pour trois personnes. Quel est le coût de la prise en charge d'un jeune au CCMD ? Ne peut-on pas investir cet argent autrement ? », rebondit Benoît Van Keirblich. Une critique à laquelle se joint Jacques Fierens, avocat et spécialisé dans la protection de la jeunesse. « Il y a un paradoxe. Comme condition du dessaisissement, on dit qu'aucune mesure

prévue n'est adéquate. Y compris l'IPPJ en section fermée. Et puis on les envoie à Saint-Hubert. Alors qu'en pratique, c'est à peu près comme une IPPJ en section fermée (les différences entre les deux sont plutôt de l'ordre technico-juridique, NDLR). Tant mieux qu'on s'occupe d'eux, mais il y a une espèce de contradiction et d'hypocrisie », conclut le juriste. Une évaluation des pratiques au sein du CCMD a été commandée par la ministre de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny (MR). Les résultats devraient être connus d'ici la fin de l'année. G.DER.